

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
12/03/2018	12/03/2018	2018-6277

**1. Intitulé du projet**  
AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE AU CROISEMENT DE LA ROUTE DES LACS ET DE L'ALLÉE DE BORDEAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GUJAN-MESTRAS

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

VILLE DE GUJAN-MESTRAS

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Marie-Hélène DES ESGAULX - MAIRE

RCS / SIRET

2 1 3 3 0 9 9 7 0 0 0 1 0

Forme juridique

COLLECTIVITE TERRITORIALE

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N°6° a : Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente.	L'aménagement du carrefour giratoire situé au croisement de la route des Lacs et de l'allée de Bordeaux consiste en la réalisation d'un rond-point en lieu et place d'un carrefour régulé actuellement par des feux tricolores. Ce projet a pour conséquence d'élargir l'emprise actuelle afin de réaliser les aménagements périphériques (voie cyclable et trottoirs) sur une longueur de 20 mètres maximum et une largeur de 12 mètres maximum.

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

L'aménagement du carrefour giratoire situé au croisement de la route des Lacs et de l'allée de Bordeaux consiste en la réalisation d'un rond-point en lieu et place d'un carrefour régulé actuellement par des feux tricolores. L'emprise de ce futur aménagement giratoire est supérieure à l'emprise du carrefour tricolore actuel, nécessitant ainsi l'acquisition d'une partie de 100 m<sup>2</sup> d'un espace vert relevant de la propriété d'un lotissement privé permettant de redimensionner ce carrefour en réalisant les aménagements périphériques dudit rond-point à savoir piste cyclable et trottoirs.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Cet aménagement permettra de mieux garantir la sécurité des usagers des divers modes de déplacements mais aussi une amélioration de la fluidité de la circulation sur ces axes très fréquentés tant par les riverains, les professionnels que par les touristes. Ce sera un complément indispensable à la réalisation de l'échangeur situé au droit du quartier de la Hume. En effet, ces axes supportent un trafic routier moyen de 5300 véhicules/jour concernant la route des Lacs et 8 000 véhicules/jour concernant l'allée de Bordeaux.

Aussi, ces axes font partie intégrante du plan de circulation communal des véhicules de plus de 7,5 tonnes tel qu'adopté par arrêté municipal n°2009.248.146.NSB.AM.

En outre, ces axes de circulation s'inscrivent pleinement dans le périmètre des actions prescrites par l'Agenda 21 de la Ville et plus particulièrement au regard du développement des modes de transports doux. Ils relèvent par ailleurs du schéma directeur des pistes cyclables de la COBAS. Cet aménagement en facilitera assurément l'usage.

Ce projet revêt dès lors un véritable caractère d'intérêt général.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux prévus pour une durée de six (6) mois seront séquencés selon le phasage suivant :

- implantation de l'emprise ;
- dévoiement des réseaux ;
- dépose des feux tricolores ;
- effacement des signalisations au sol ;
- terrassement et dévoiement de la voirie ;
- réalisation des aménagements giratoires ;
- réalisation des aménagements périphériques (trottoir et piste cyclable) ;
- réalisation des signalisations verticales et horizontales ;

La piste cyclable, d'une emprise de 2.50 m, sera constituée d'un revêtement en enrobé mis en place sur structure renforcée. L'infiltration des eaux de ruissellement de la piste se fera en bordure de la voie de circulation par l'intermédiaire d'une tranchée drainante.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le volume du trafic sera similaire mais moins dense, plus fluide et plus sécurisé pour l'ensemble des usagers.

Les modalités de desserte de ces deux axes seront améliorées et permettront à tout type d'usagers de circuler dans des conditions optimales.

L'aménagement de ce giratoire s'inscrira dans une cohérence d'exploitation avec l'intégralité de la route des Lacs disposant dès lors uniquement de giratoires et non plus de carrefours tricolores.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'utilité publique

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Rayon extérieur	13.50 m
Largeur de chaussée annulaire	8.00 m
Rayon de l'îlot central	5.50 m
Rayon d'entrée	13.50 m
Superficie de l'emprise concernée	100 m <sup>2</sup>
Coût total du projet (acquisition + travaux)	267 000 €

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

carrefour route des Lacs / allée de  
Bordeaux  
Commune de Gujan-Mestras

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. - 1° 11' 05" 63 Lat. 44° 62' 78" 56

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),  
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,  
38° ; 43° a), b) de l'annexe à  
l'article R. 122-2 du code de  
l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ?**

Oui

Non

Gujan-Mestras

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gujan-Mestras
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques incendies de forêt prescrit le 1er octobre 2004 Plan de prévention des risques de submersion marine prescrit le 10 novembre 2010
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nécessité d'apport de matériaux pour réaliser l'enrobé de la voirie déviée et de la piste cyclable
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant le temps de réalisation des travaux uniquement
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant le temps de réalisation des travaux uniquement
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant le temps de réalisation des travaux uniquement
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Optimisation et sécurisation de la circulation

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale dans la mesure où il ne porte pas sur la création d'une voie nouvelle mais uniquement sur le redimensionnement d'un carrefour existant nécessitant le dévoiement de la piste cyclable existante également, laquelle sera réalisée en site propre.

En outre, cet aménagement n'empiète que sur une emprise de 100 m<sup>2</sup> d'espaces verts bordant actuellement déjà cette voie principale et n'étant inclus dans aucune zone sensible ou remarquable.

Dès lors, le projet n'a aucune incidence sur l'environnement ou la santé humaine.

#### 8. Annexes

##### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

5) Notice générale, plan d'implantation et délibération du conseil municipal de la Ville de Gujan-Mestras relatives aux parties 3 et 4 du formulaire.

6) Notice environnementale relative aux parties 5 et 6 du formulaire.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



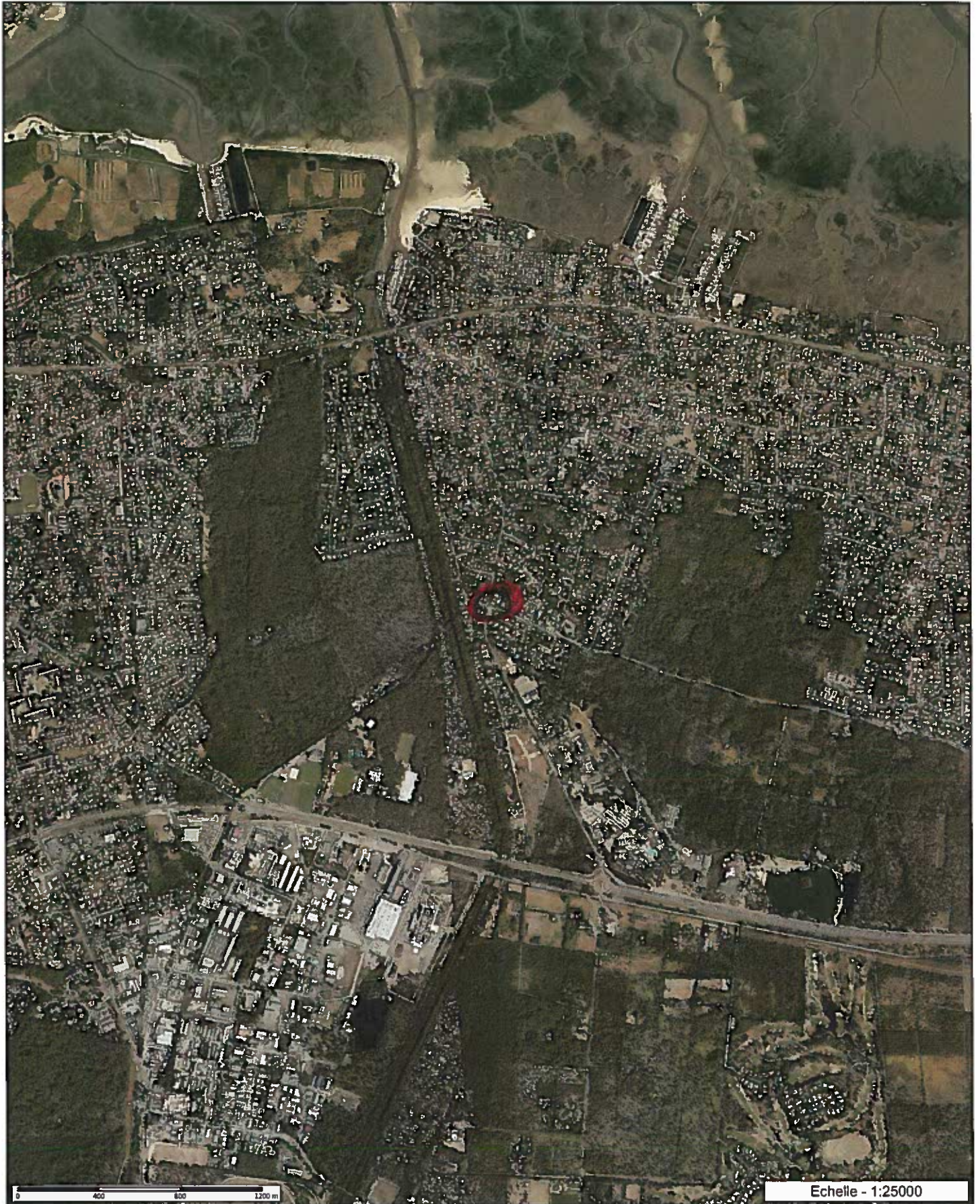
Fait à Gujan-Mestras

le, 9 mars 2018

Signature







Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

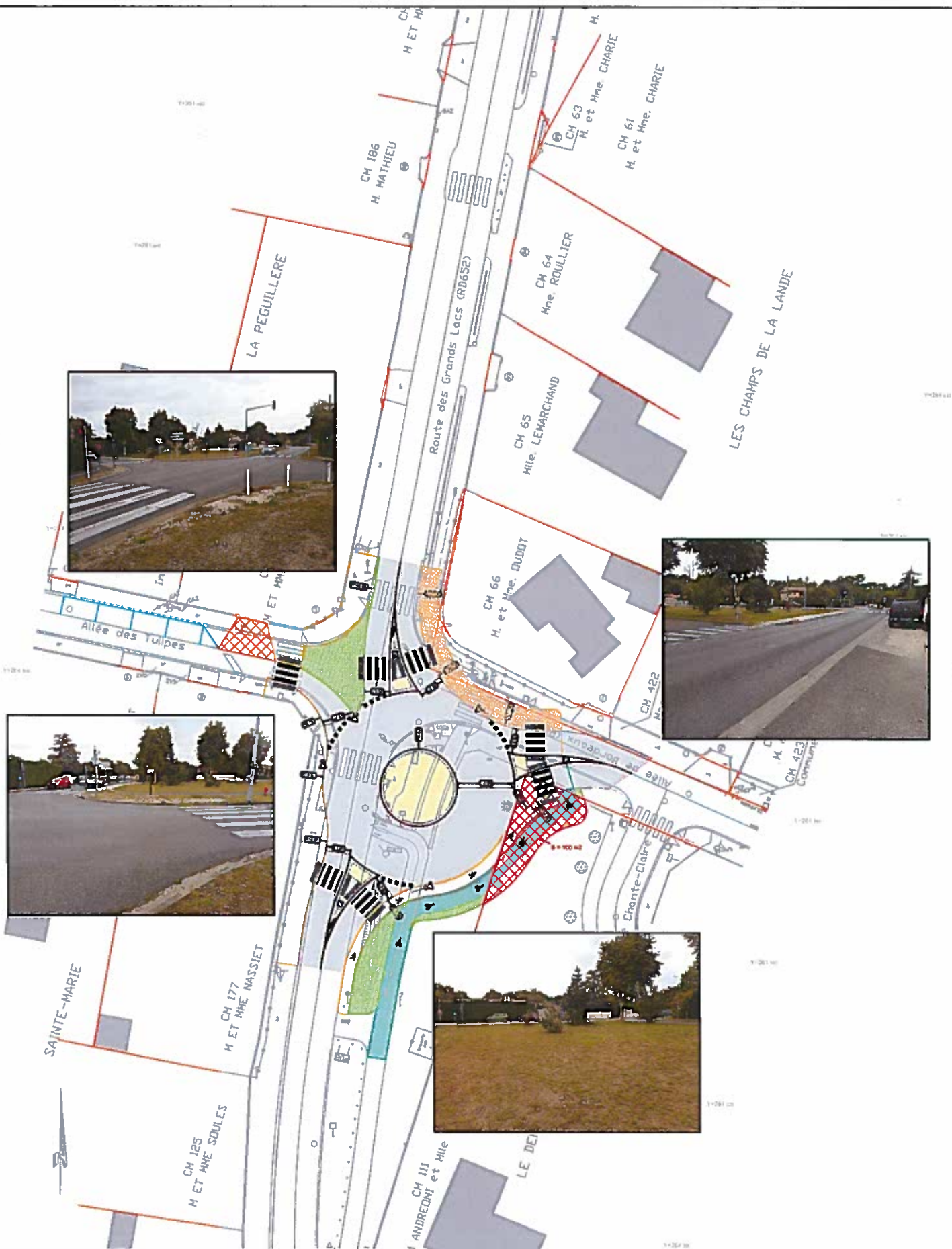





Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.







VILLE DE GUJAN-MESTRAS		BUREAU D'ETUDES	
		<b>Plan</b> <b>GIRATOIRE ROUTE DES LACS / ALLÉE DE BORDEAUX</b>	
N° de document : PRO 01			
PÔLE TECHNIQUE MUNICIPAL - Allée Le Nôtre 33470 GUJAN-MESTRAS			
Destiné par : N.L.	Validé par :	Index : A	Echelle : 1/500 <sup>e</sup>
Ref : e:\VOR\ZONE\B\ARTERES_LA_PEGUILLERE\PLAN\PROJET\PROJET.dwg			Date :

Plan d'implantation d'un giratoire à l'intersection de la Route des Grands Lacs (RD652) et de l'Allée de Bordeaux. Le giratoire sera réalisé en béton et sera équipé d'un système de drainage. Les travaux de terrassement et de nivellement seront effectués en fonction des données de la carte d'alignement.



NOTICE ENVIRONNEMENTALE

État initial de l'environnement

- Le paysage

L'emprise du projet est constituée essentiellement d'un trottoir, d'une partie de piste cyclable et d'une partie d'espaces verts relevant d'un lotissement le tout jouxtant deux axes de circulation principaux à savoir l'allée de Bordeaux et la route des Lacs.

- aperçus côté Est et côté Ouest de la partie à aménager :







- aperçus côté Nord et côté Sud de la partie à aménager :



- au droit de la parcelle cadastrée section CM 430



#### - La Biodiversité

L'emprise actuelle du projet ne traverse ni ne jouxte aucun espace naturel ni espace boisé d'intérêt. Seul un espace vert de lotissement est concerné, ne présentant pas d'intérêt floristique ni faunistique majeurs.

#### - Imperméabilisation et le transfert de polluants

La route actuelle fait l'objet d'une fréquentation discontinue et concentrée le matin, le midi et le soir en fonction essentiellement des horaires de travail. En saison estivale, la fréquentation est accrue. Le flux d'hydrocarbures déposé sur la chaussée reste négligeable et son impact faible. Les eaux de ruissellement de la chaussée actuelle se déversent dans des bouches avaloirs des rues adjacentes, elles mêmes connectées au réseau d'eaux pluviales faisant l'objet d'un entretien régulier. Il n'y a pas de dysfonctionnement dans son écoulement.

#### - Bruit et autres nuisances

La route engendre des nuisances de bruit routier concentrée sur trois périodes de la journée (matin, midi et soir ) mais ne sont pour autant pas notables.

### Analyse de l'impact du projet

#### - Le paysage

A ce jour, l'aménagement urbain de cette partie de l'espace vert ne présente qu'un faible intérêt paysager avec la présence notamment d'un carrefour avec feux tricolores. Le projet de création d'un rond point ne pourrait conférer qu'une plus-value esthétique à cet emplacement, exemple fait du rond-point réalisé sur le même axe, plus à l'Est, avec la réalisation d'un aménagement végétalisé et arboré.



La perspective sur les axes principaux de circulation serait alors coupée pour laisser place à un relief végétal coloré conférant une certaine qualité à l'espace.

#### - La biodiversité

L'emprise actuelle du projet ne traverse ni ne jouxte aucun espace naturel ni espace boisé d'intérêt. Seul un espace vert de lotissement essentiellement herborisé ne présentant pas d'intérêt floristique ni faunistique majeur est concerné. Aussi la création d'un rond-point pourra être le lieu d'une végétalisation de plantes locales et mellifères.

#### - Imperméabilisation et le transfert de polluants

Le réseau d'eaux pluviales ne sera pas recalibré dans le cadre du projet dans la mesure où la giration créée n'augmentera que peu l'imperméabilisation du sol.

Les travaux entrepris pour la réalisation du projet ne nécessiteront pas de rabattement de nappe et ne concerneront pas de crastes ouvertes. Ainsi, l'impact sur la qualité des eaux est considéré comme négligeable voire absent.